



RÉGIME DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE
CCPMA PRÉVOYANCE

► | RAPPORT DE GESTION 2016



Groupe AGRICA

LES CHIFFRES CLÉS DU RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE EN 2016

282 500

COTISANTS



126,6 M€

DE COTISATIONS

5 026

entreprises

ADHÉRENTES



48,5 M€

DE PRESTATIONS VERSÉES

SOMMAIRE

- 03 |** Préambule
- 04 |** AGRICA, le référent retraite supplémentaire
au service des acteurs du monde agricole
- 05 |** Le régime de retraite supplémentaire,
des avantages tout au long de la vie du contrat
- 06 |** La gestion financière du régime :
le rendement affecté en 2016 ressort à 3,00 %
tout en gardant des marges futures
- 07 |** Les perspectives pour 2017
- 08 |** Le compte de résultat 2016
- 10 |** Les chiffres clés du Groupe AGRICA

PRÉAMBULE

LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE

Au cœur des sujets qui préoccupent les Français depuis de nombreuses années, la retraite occupe une place essentielle dans l'actualité économique. Cette tendance s'est affirmée cette année lors des dernières élections présidentielles qui ont confirmé l'inquiétude des Français et la prise de conscience de la classe politique de l'importance du sujet.

Les réformes des régimes obligatoires entreprises cette dernière décennie conduisent à une baisse inéluctable des pensions de retraite, renforçant la nécessité de devoir se constituer un complément de retraite par ses propres moyens.

Élément incontournable du paysage actuel de la retraite des salariés du monde agricole, le régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE vient compléter ainsi les régimes obligatoires et offre aux salariés une solution permettant de pallier à leurs faiblesses.

Fort de son rajeunissement achevé au 1^{er} janvier 2017, le régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE propose aujourd'hui une offre adaptée aux besoins de chacun avec notamment un assouplissement du supplément de taux de cotisation et de leur assiette pour les entreprises adhérentes et un choix de rentes plus large pour les salariés.

Face à cette diminution de leurs revenus à la retraite, les Français accordent par ailleurs de plus en plus d'importance au rendement de leurs placements. **Le régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE affiche pour 2016 un taux de rendement net de frais sur encours parmi les meilleurs du marché, s'élevant à 3,00%** dans un contexte de baisse des taux depuis plusieurs années. **Cette rémunération est obtenue grâce au taux de 2,25% porté aux comptes des assurés auquel vient s'ajouter une revalorisation exceptionnelle de 0,75%.** Sans oublier que les sommes versées sur le régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE sont garanties et les intérêts générés sont définitivement acquis.

AGRICA

LE RÉFÉRENT RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE AU SERVICE DES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE



Interlocuteur de référence pour la protection sociale du secteur agricole, le Groupe AGRICA s'appuie sur sa proximité naturelle avec les entreprises agricoles pour proposer une offre complète et adaptée aux besoins de chacun en matière de retraite supplémentaire.

LA GESTION PARITAIRE, VALEUR FONDATRICE DU GROUPE AGRICA

Le paritarisme repose sur la concertation et le dialogue entre les représentants des salariés et des employeurs. Il se traduit par des décisions communes, équilibrées et dans l'intérêt de

chacun avec une vision sur le long terme. En effet, les administrateurs ont un objectif commun : défendre les intérêts des salariés et des entreprises agricoles.

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, UN SAVOIR-FAIRE DEPUIS 20 ANS

Le Groupe AGRICA propose aux entreprises un complément naturel des régimes complémentaires : une gamme de produits d'épargne retraite supplémentaire spécialement étudiés pour leurs salariés afin de leur permettre d'améliorer le niveau de leur retraite.

RETRAITE DE BASE OBLIGATOIRE

Mutualité sociale
agricole (MSA)

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE

- CAMARCA
(Institution Arrco)
- ARA (Institution Agirc)

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

- Régime de retraite supplémentaire
CCPMA PRÉVOYANCE

RETRAITE PAR RÉPARTITION

RETRAITE PAR CAPITALISATION

LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, DES AVANTAGES TOUT AU LONG DE LA VIE DU CONTRAT

Grâce au régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE, plus de 282 000 salariés bénéficient d'un outil performant pour préparer leur retraite. Ce régime, qui relève de l'article 83 du Code général des impôts, bénéficie d'un cadre social et fiscal avantageux pour l'entreprise comme pour le salarié.

I UNE ÉPARGNE GARANTIE

Le capital est constitué des cotisations collectives et des versements individuels facultatifs. Ces sommes nettes de frais sont investies sur un fonds en euros : elles sont garanties et les intérêts générés chaque année sont définitivement acquis. Le fonds est géré en respectant les règles prudentielles sur ce type de contrat.

I DES FRAIS LIMITÉS

Les frais du régime figurent parmi les meilleurs du marché avec des versements à 1 % et des frais sur encours à 0,25 %.

I UN RÉGIME SOLIDAIRE

Des droits gratuits sont attribués aux salariés en situation de chômage, affiliés au régime depuis plus de 5 ans, et aux salariés en arrêt de travail de plus de 90 jours.

I UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Les cotisations collectives sont déductibles pour l'entreprise et les salariés sous certaines conditions. Les versements individuels facultatifs effectués par les salariés peuvent être également déductibles du revenu imposable.

I UNE INFORMATION DISPONIBLE À TOUT MOMENT

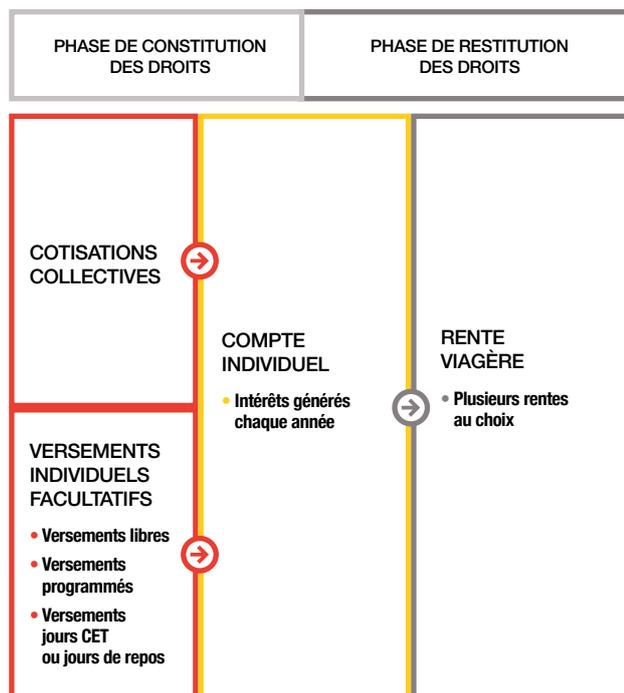
Un relevé de compte individuel est adressé chaque année aux salariés affiliés pour leur indiquer le montant de leur épargne acquise sur leur compte individuel, ainsi qu'une estimation de leur rente à la retraite.

Pour avoir de plus amples informations, les salariés peuvent se connecter sur leur compte client sur le site www.groupagricra.com. Ils y trouveront la Notice d'information, un récapitulatif de leur situation et des derniers versements individuels facultatifs effectués. Ils peuvent également réaliser des versements en ligne.

LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE CCPMA PRÉVOYANCE, UNE SOLUTION COMPLÈTE ET FLEXIBLE

Parce que les salariés sont de plus en plus attentifs à leurs revenus futurs, CCPMA PRÉVOYANCE propose un régime de retraite supplémentaire qui permet la constitution d'une épargne avec l'aide de l'entreprise. Lors de leur départ à la retraite, cette épargne sera transformée en rente et complètera la retraite des régimes de base et complémentaire.

I UN RÉGIME SOUPLE QUI ACCOMPAGNE VOS COLLABORATEURS DANS LA CONSTITUTION D'UN COMPLÉMENT DE REVENU À LA RETRAITE



Le compte individuel de chaque salarié est alimenté par :

① LES COTISATIONS COLLECTIVES

Versées conjointement par l'employeur et le salarié.

② LES VERSEMENTS INDIVIDUELS FACULTATIFS

Versés par chaque salarié sur son compte pour lui permettre de renforcer ses futurs revenus à la retraite à son rythme. Ces versements peuvent prendre la forme de versements libres⁽¹⁾ ou programmés⁽²⁾. Les salariés ont aussi la possibilité d'améliorer leur épargne en transférant des jours de repos non pris (issus ou non d'un Compte Épargne Temps). Les versements individuels facultatifs bénéficient d'avantages fiscaux.

Bon à savoir : Les salariés ont la possibilité d'effectuer des versements individuels facultatifs sur leur compte individuel épargne retraite en se connectant sur leur compte client sur le site www.groupagricra.com

③ UNE RENTE AU CHOIX ET REVALORISÉE TOUS LES ANS

Lors du départ à la retraite, le salarié a le choix entre une rente viagère individuelle, une rente viagère réversible à 60 % ou 100 % au profit de son conjoint en cas de décès, une rente viagère à 10 annuités garanties, une rente viagère croissante ou décroissante de 50 % après 10 années.

Le montant de la rente est fixé au moment du départ à la retraite en fonction du montant de l'épargne acquise, de l'âge du salarié et de celui de son conjoint (uniquement dans le cas d'une rente réversible). Cette rente est revalorisée chaque année.

(1) À partir de 150 € - (2) Périodicité mensuelle (minimum 15 €), trimestrielle (minimum de 45 €), semestrielle (minimum 90 €) ou annuelle (minimum 180 €).



LA GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME : LE RENDEMENT AFFECTÉ EN 2016 RESSORT À 3,00 % TOUT EN GARDANT DES MARGES FUTURES

La politique de gestion financière mise en place avec les partenaires sociaux s'attache à remplir deux objectifs principaux : la sécurité des fonds gérés et l'obtention d'un rendement annuel de bon niveau.

UNE STRATÉGIE DE LONG TERME

Depuis la création du régime, en 1996, la gestion financière s'efforce de concilier sécurité et rendement. Les orientations de gestion sont décidées par le Conseil d'administration paritaire et révisées annuellement en fonction du contexte économique et financier.

Sur l'année 2016, l'allocation stratégique d'actif cible était de 75 % d'obligations, 20 % d'actions et 5 % d'immobilier.

Le régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE est un fonds en euros, à savoir qu'il garantit le capital et le rendement annuel une fois versé. Contrairement à un fonds en unités de comptes, qui ne garantit pas le capital, la gestion des actifs de ce régime peut offrir un rendement positif même dans un contexte où la valorisation des marchés est en baisse.

UNE GESTION RODÉE

La gestion financière est entièrement déléguée à des professionnels de la gestion d'actifs :

- **La gestion obligataire** est composée principalement de titres d'État et d'entreprises de la zone euro et est confiée à une société de gestion de portefeuille réputée du monde agricole : AMUNDI.
- **La gestion actions** se fait exclusivement par la sélection d'OPCVM, mission réalisée par la société de gestion de portefeuille du Groupe, AGRICA ÉPARGNE. Une grande partie des fonds sélectionnés repose sur des actions cotées de l'OCDE, et plus particulièrement sur la zone euro. Cependant, une part ajustable est laissée à des investissements de diversification afin de profiter au mieux des opportunités de marché.
- **La gestion immobilière** repose sur des actifs diversifiés (habitation, bureaux et commerces) localisés principalement sur Paris avec de bonnes perspectives de valorisation.

BILAN 2016 DE LA GESTION DES ACTIFS DU RÉGIME

L'année 2016 aura été globalement orientée positivement sur les marchés actions avec une croissance de l'indice européen de +4,4 % même si des performances négatives ont été enregistrées au cours de l'exercice, notamment au moment du Brexit. Le marché français s'est comporté de manière similaire tandis que les marchés US et émergents ont progressé plus vite sur l'exercice.

Le marché obligataire de la zone euro est resté sur des niveaux de taux bas et même négatifs sur les échéances courtes avec un niveau en fin d'année en dessous de celui de l'exercice précédent d'environ -0,30 points. Le taux de l'emprunt d'État français à 10 ans se situait au 31/12/2016 à 0,68 %, celui de l'Allemagne à 0,20 %, l'Espagne et l'Italie respectivement à 1,40 % et 1,82 %. La valorisation des actifs obligataires a ainsi été contenue sur l'exercice (+3,1 %) même si des variations plus importantes ont été constatées notamment en mai et septembre.

Les valorisations des biens immobiliers se sont par ailleurs également bien tenues.

Sur l'exercice 2016, le rendement financier brut du régime ressort à 3,40 % avec **un taux net distribué de 2,25 %** porté au compte des assurés. À titre de comparaison, la moyenne des fonds en euros sur le marché est de 1,9 % en 2016 (source : ACPR*). Ce bon rendement s'explique d'une part par le niveau encore élevé des rendements obligataires et immobiliers du portefeuille, ainsi que par la réalisation de plus-values latentes actions et de retour sur investissement dans des produits non cotés (Private Equity).

À ce rendement net s'est ajoutée **une revalorisation exceptionnelle** décidée par le Conseil d'administration, issue de la distribution d'une partie de la provision pour participation aux bénéfices de 0,75 %. Ainsi, **le taux porté aux comptes**

* Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

des assurés pour 2016 s'élève à 3,00 % nets.

Sur le portefeuille obligataire, les achats se sont plutôt concentrés sur le premier semestre et plus particulièrement sur des titres privés, en profitant des écarts importants avec les emprunts d'État, expliqués par le stress financier de début d'année. Les achats ont repris en fin d'année, en profitant de la hausse des taux de l'après-élection du président américain avec un rééquilibrage sur des emprunts d'État. Ces opportunités ont permis un taux d'investissement sur l'exercice 2016 légèrement supérieur à 2% et à celui de 2015.

La surpondération de **la poche actions** est restée liée sur l'année à l'évolution des marchés et s'établissait fin décembre 2016 à 1,5% contre 2,1% un an auparavant. La composition du portefeuille a été peu modifiée sur l'exercice et la diversification internationale a été bénéfique à la performance. Des réalisations de plus-values latentes ont été possibles contribuant au bon rendement de l'exercice tout en conservant le matelas de sécurité nécessaire pour absorber la volatilité de ces marchés.

Le portefeuille immobilier du régime a bénéficié, au cours de l'exercice, d'une augmentation de sa valorisation de près de 10% et ce sur la plupart de ses actifs.

Le fonds des retraités a bénéficié de la même revalorisation de base que les actifs soit **2,25%** (y compris taux technique), pour une inflation en moyenne annuelle de 0,2% sur l'exercice.

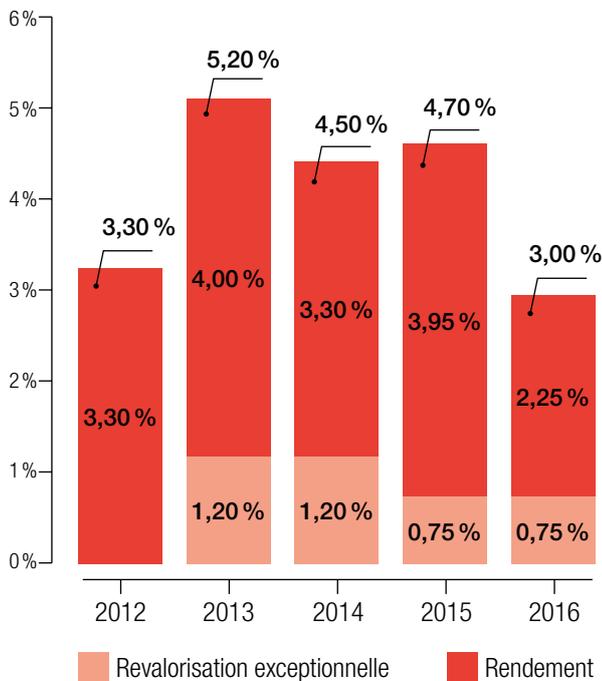
I PERSPECTIVES POUR 2017

L'environnement économique 2017 semble aujourd'hui éclairci avec des taux de croissance des pays de la zone euro qui devraient encore s'améliorer quelque peu, tout comme ceux des pays émergents. La dynamique de croissance sera sans doute moins forte aux États-Unis surtout si le nouveau président n'arrive pas à mettre en place sa politique souhaitée. Dans ce contexte, les marchés actions devraient connaître un parcours haussier, et plus particulièrement ceux de la zone euro où le risque politique a baissé d'un cran après les élections présidentielles françaises.

La Banque centrale européenne devrait, dans un contexte d'inflation basse, poursuivre sa politique de taux bas avec, peut-être en fin d'année, l'annonce d'un début de réduction de ses achats sur le marché obligataire.

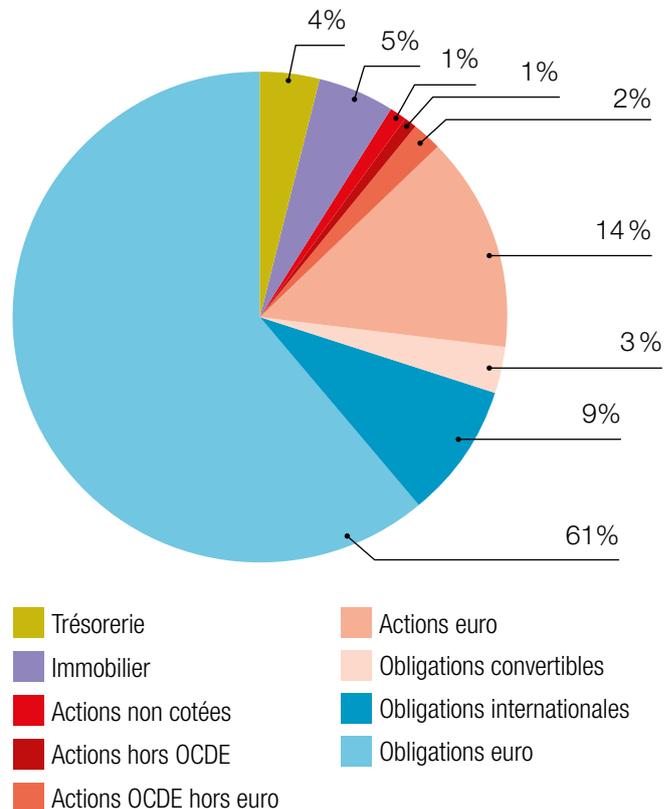
Ainsi est-il anticipé sur 2017 des marchés obligataires dans la ligne de ceux de 2016 et des marchés actions à surpondérer tout en réalisant des prises de profit.

I RENDEMENT PORTÉ AU COMPTE DE L'ASSURÉ



Le rendement porté au compte des assurés en 2016 a été réduit conformément aux orientations de l'ACPR mais reste de bon niveau avec la revalorisation exceptionnelle.

I COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CCPMA PRÉVOYANCE FONDS RS EN 2016



LE COMPTE DE RÉSULTAT 2016

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	2016	2015
1 Cotisations brutes (détail en annexe A)	126,6	126,3
2 Résultat financier (détail en annexe B)	68,6	82,2
Autres produits techniques	0,0	0,0
3 Charges des sinistres : prestations et frais payés (détail en annexe C)	-48,5	-51,5
4 Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-156,6	-179,2
5 Participations aux résultats	20,6	27,6
6 Frais d'acquisition et d'administration	-3,5	-3,4
7 Autres charges techniques	-2,1	-2,0
RÉSULTAT	5,1	0,0

DÉTAIL ET CHIFFRES CLÉS DU RÉGIME

En millions d'euros	2016	2015
1 ANNEXE A		
Cotisations	126,6	126,3
> <i>Frais de gestion sur cotisations</i>	-1,3	-1,9
Cotisations nettes	125,3	124,4
2 ANNEXE B		
Résultat financier brut	68,6	82,2
> <i>Frais de gestion sur encours</i>	-4,9	-4,0
Résultat financier net à répartir	63,7	78,2
Répartition :		
> <i>Compte technique (déficit et intérêts techniques)</i>	2,1	2,4
> <i>Participation aux bénéfices</i>	56,5	75,8
> <i>Résultat financier conservé</i>	5,1	0
3 ANNEXE C		
Charges des sinistres : prestations et frais payés	-48,5	-51,5
> <i>Dont frais de gestion sur prestations</i>	0,5	0,5
Prestations nettes	-48,0	-51,0
Répartition :		
> <i>Rentes</i>	-3,5	-2,6
> <i>Capital</i>	-44,5	-48,4

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1 Les cotisations brutes du régime (encaissées ou à recevoir des entreprises) atteignent 126,6M€ en 2016, en croissance de 0,2%.

Les versements collectifs s'affichent en légère hausse de 0,7% alors que les versements individuels sont en retrait de 6,1%.

Après prélèvement de 1,3M€ au titre des frais de gestion (1% des cotisations en 2016 contre 1,5% en 2015), **les cotisations nettes, portées aux comptes des actifs, s'élèvent en 2016 à 125,3M€.**

2 Le résultat financier est de 68,6M€ en 2016, en diminution de 16%.

Il provient des produits des placements (revenus, profits sur réalisations) qui s'élèvent 75,3M€ et desquels sont soustraits les charges de placements de 6,7M€ (frais de gestion financière, dotations aux amortissements et provisions).

Le rendement comptable des placements qui en résulte s'établit à 3,4% permettant de verser **un rendement net de 2,25% sur le compte des actifs.**

Un versement exceptionnel prélevé sur la provision pour participation aux résultats permet de distribuer une rémunération supplémentaire exceptionnelle de 0,75%.

Les rentes des retraités ont été revalorisées de 2% pour la dernière génération de rentes liquidée dont 0,25% au titre du taux d'intérêt technique, ce qui a permis une revalorisation de 2,25% au 1^{er} janvier 2017.

Les frais de gestion sur encours de 4,9M€ (0,25% en 2016 contre 0,2% en 2015) viennent en déduction du résultat financier de 68,6M€ traduisant un résultat net de 63,7M€ réparti comme suit :

- 2,1M€ au compte technique des retraités ;
- 56,5M€ à la participation aux bénéfices ;
- 5,1M€ au résultat.

3 Les prestations versées (en rente ou en capital) s'élèvent à 48,5M€. Ce montant est minoré par les frais de gestion sur les montants versés qui s'élèvent à 0,5M€. Ainsi, les prestations nettes versées en 2016 sont de 48M€.

Elles sont majoritairement versées sous forme d'un capital pour 44,5M€. Le reste est versé sous forme de rentes soit 3,5M€. La faible proportion de versements sous forme de rentes s'explique par la jeunesse du régime (l'épargne acquise doit être suffisante pour générer une rente minimale de 480€ par an).

4 Les charges des provisions d'assurance-vie s'établissent à 156,6M€ en 2016. Elles correspondent aux inscriptions des droits des actifs pour 144,8M€ et des retraités pour 11,8M€.

5 Les reprises de provisions pour participation aux résultats représentent 20,6M€.

Les montants portés aux comptes des actifs et retraités en 2016 représentent un montant de 77,1M€ générant des reprises équivalentes. La dotation à la provision pour participation bénéficiaire calculée sur le résultat financier 2016 représente un montant de 56,5M€.

6 et 7 Les frais de gestion et autres charges techniques du régime sont de 6,1M€ et se ventilent comme suit :

- [6] frais d'acquisition et d'administration (fonctions commerciales, gestion des cotisations...) pour un montant de 3,5M€ ;
- [7] autres charges techniques (fonctions supports, contributions, taxes, dotation aux réserves...) pour 2,1M€ ;
- frais de gestion des sinistres (instructions des dossiers retraite) de 0,5M€.

Ces frais sont couverts par les différents prélèvements de 1% sur les cotisations, de 0,25% sur l'encours et de 3% sur les rentes versées.

CHIFFRES CLÉS
DU GROUPE AGRICA

1,54 MILLION
DE SALARIÉS PROTÉGÉS

700 000
RETRAITÉS PROTÉGÉS

175 000
entreprises
ADHÉRENTES

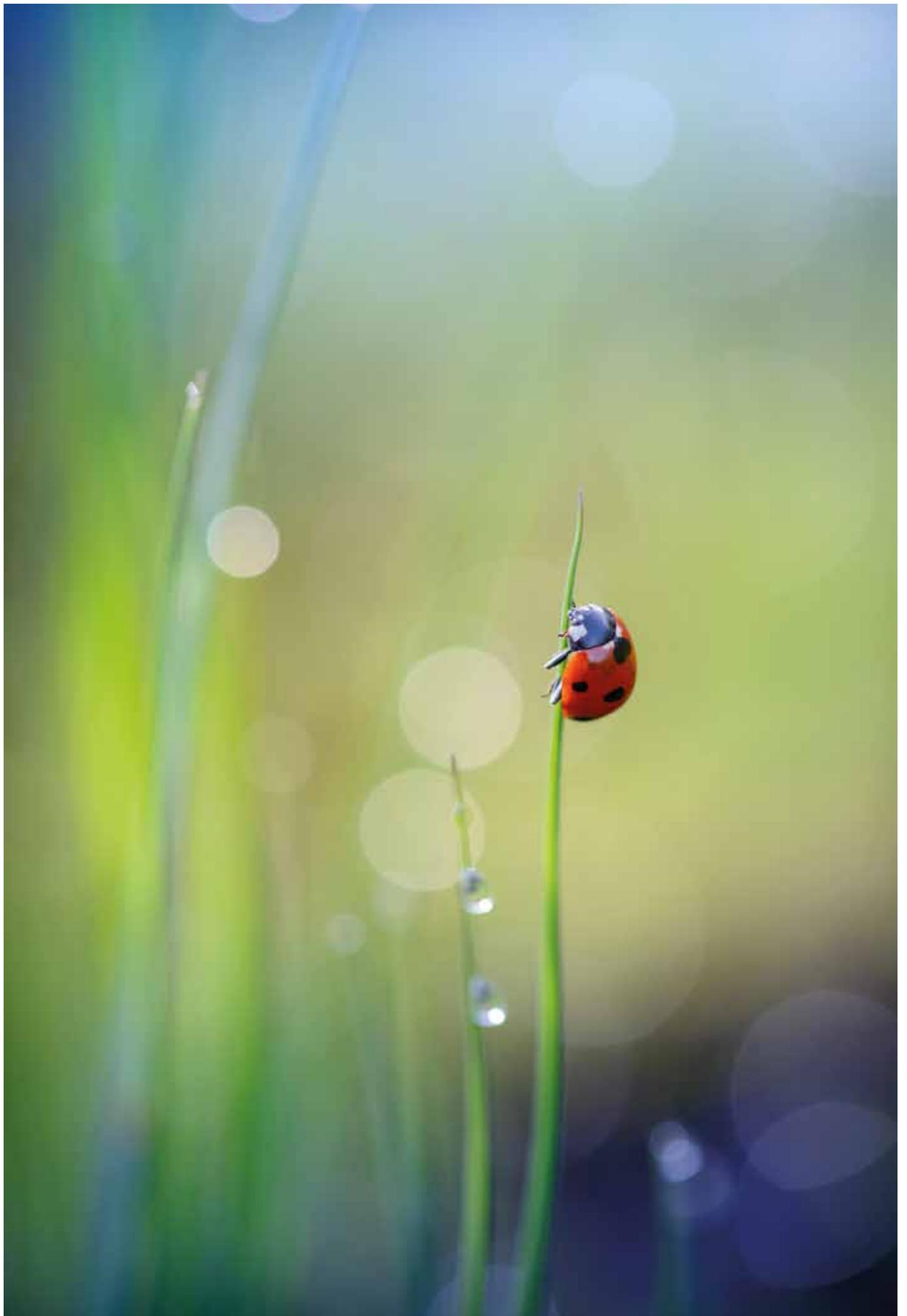
CHIFFRES CLÉS **DE LA RETRAITE**
SUPPLÉMENTAIRE DU GROUPE

307 133
SALARIÉS COTISANTS

15 787
ENTREPRISES ADHÉRENTES

3,1 milliards
d'euros
D'ENCOURS

155,7 MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Groupe AGRICA
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagric.com

